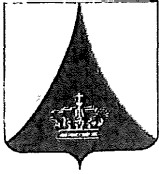


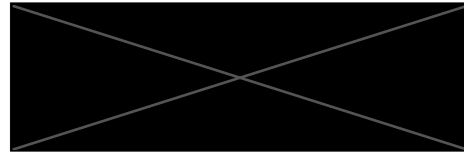
Houyet, le 31 mars 2026



Commune de Houyet

Rue Saint-Roch, 15
5560 HOUYET

www.houyet.be



ENVOI PAR LETTRE

Concerne : **Renseignements urbanistiques**

Nos réf. : CN/2026/062



Nous n'avons aucune information à formuler au sujet de votre courrier réceptionné en date du 24 mars 2026, référencé ci-dessus, si ce n'est que le bien cadastré :

- **10^{ème} division, WANLIN, section A n°310S** reprise sur le plan de secteur de **DINANT-CINEY-ROCHEFORT** approuvé par AR. du 22/01/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le(s) bien(s) précité(s) :

1/ Le bien est en zone d'habitat à caractère rural à 100 %

La parcelle est située en :

Guide Régional d'Urbanisme (anciennement RGBSR) : Non
Guide Communal d'Urbanisme : **Oui**
Schéma de Développement Communal : Non
Permis d'Urbanisation : Non
Site à réaménager (SAR) : Non
Schéma d'Orientation local : Non
Zone d'assainissement : **Collectif**
Cours d'eau : Non
Aléa d'inondation : Non
Axe de ruissellement concentré : Non
Zone de prévention des captages (SPW) : Non
Arbres et haies remarquables : Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR) : Non
Zone Natura 2000 : Néant
Seveso : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol : Non
Carte archéologique : **Oui à 100 %**
Patrimoine - Biens classés et zones de protection : Non
Atlas des Chemins : **La parcelle est longée par le chemin n°2 (rue du Biran)**

Votre correspondant : Van Belle Marjolaine - Employée administrative
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Rue Saint-Roch, 15 à 5560 HOUYET

Tél. : 082/67.69.77

Mail : marjolaine.vanbelle@houyet.be



IMIO012556000002330

En 2005, un permis d'urbanisme a été octroyé pour la division d'une maison d'habitation en 4 appartements (PU 51/2005).

Auriez-vous l'amabilité de nous verser sur le numéro de compte **IBAN BE71 0910 1758 0469** – **BIC GKCCBEBB**, la somme de **60€**, montant correspondant à la redevance pour la recherche et la délivrance de tous renseignements administratifs quelconques, en indiquant en communication **notre référence**.

Veuillez agréer, Madame Henrard, l'expression de nos respectueuses et sincères salutations.

Le Directeur Général

La Bourgmestre

Didier FRIPIAT



Hélène LEBRUN

